

# Morale et politique

 ECTS  
6 crédits

 Volume horaire  
48h

 Période de  
l'année  
Semestre 4

## Présentation

### DESCRIPTION

#### LA PLACE DE L'AUTONOMIE : PHILOSOPHIE ET SOCIÉTÉ (24h)

Ce séminaire propose une réflexion approfondie sur les conditions de possibilité du jugement moral et sur la place de l'autonomie dans les débats éthiques contemporains. Comment répondre aux dilemmes moraux auxquels nous sommes confrontés en tant qu'agents sociaux, mais aussi en tant que sujets moraux ? Quels principes normatifs ou quelles grilles d'analyse permettent de justifier nos choix éthiques ? Quelle distinction établir, si elle a lieu d'être, entre morale et éthique ? Et comment ces enjeux, souvent implicites, sont-ils mobilisés dans les controverses publiques qui traversent nos sociétés ?

Pour répondre à ces questions, nous croiserons les apports de la philosophie morale — à travers les textes de Kant, Bentham, Mill, Ricoeur, ou encore Honneth — avec une analyse de situations contemporaines où les questions éthiques deviennent saillantes : bioéthique, éthique de la recherche, consentement, sexualité, genre, fin de vie.

L'objectif est double : d'une part, clarifier les notions fondamentales de norme, de valeur, de responsabilité, d'autonomie ; d'autre part, interroger la manière dont les sciences sociales, et en particulier la sociologie, peuvent intégrer une dimension axiologique sans céder à la normativité implicite. À travers ce double regard, philosophique et sociologique, nous chercherons à évaluer la pertinence et les limites du concept d'autonomie, en tant qu'exigence morale, idéal de subjectivation et principe d'organisation sociale.

#### ÉTHIQUE DU CONSENTEMENT (24h)

La modernité se flatte d'avoir substitué aux morales traditionnelles une norme formelle unique : le consentement individuel. Ce critère, censé garantir la légitimité des pratiques et des conduites, est aujourd'hui central dans des domaines aussi divers que la médecine, la sexualité ou le droit. Mais que vaut réellement cette norme ? Suffit-elle à elle seule pour départager le licite de l'illicite, le juste de l'injuste ?

Dans le champ médical, le principe de bienfaisance — autrefois prérogative du corps médical, supposé savoir ce qui est bon pour le patient — a été progressivement supplanté par le principe d'autonomie : il ne s'agit plus d'agir pour le bien du patient, mais de respecter sa capacité à définir lui-même ce bien, dans une logique d'auto-détermination.

Dans le champ de la sexualité, on observe un passage d'une morale substantielle (reposant sur des critères externes ou transcendants de légitimité) à une morale formelle, où la légitimité d'un acte résiderait uniquement dans le consentement mutuel entre les parties. Cette évolution soulève toutefois des questions essentielles : Le consentement suffit-il à fonder la légitimité d'un acte ? Dans quelles conditions peut-il être considéré comme libre, éclairé, valide ? Est-il toujours l'expression d'une véritable autonomie personnelle, ou peut-il masquer des formes de contrainte, de domination ou d'aliénation ?

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur > [u-paris.fr/choisir-sa-formation](http://u-paris.fr/choisir-sa-formation)**

À partir de textes philosophiques, d'analyses féministes contemporaines et de cas concrets (éthique médicale, sexualité, relations de pouvoir), ce cours se propose d'interroger la portée mais aussi les limites du consentement comme critère éthique moderne. Il s'agira de clarifier les liens complexes entre consentement, autonomie, liberté et dignité, et d'examiner les paradoxes qui surgissent lorsque le consentement devient une norme sociale généralisée.

## HEURES D'ENSEIGNEMENT

---

Morale et politique	Cours Magistral	48h
---------------------	-----------------	-----

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur > [u-paris.fr/choisir-sa-formation](http://u-paris.fr/choisir-sa-formation)**